

CONDITIONS GENERALES

Article 1. RESERVATION ET LOCATION

Les demandes de réservation doivent être effectuées par internet via le formulaire de demande de réservation, ou par email.

Le descriptif, les tarifs et photos des chambres et de la maison sont visibles sur le site internet <http://www.bleusvolets.com>.

La location n'est effective qu'après envoi par le bailleur d'une confirmation écrite de la réservation, et du paiement de l'acompte par le locataire.

Les « Bleus Volets » se réservent le droit d'annuler toute réservation pour laquelle l'acompte ou le paiement intégral n'aurait pas été reçu.

Article 2. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix communiqué sur notre site comprend:

- Le séjour en meublé
- La mise à disposition des draps, des serviettes de bains (hors serviettes de piscine), des serviettes de cuisine et de tous les appareils électroménagers
- Le nettoyage de fin de séjour (pour autant que la maison soit dans un état d'entretien normal)
- L'entretien de la piscine et du jardin
- La connexion à internet (pour les locataires qui viennent avec un ordinateur portable)
- Les consommations d'eau et d'électricité
- La taxe de séjour

Article 3. PAIEMENT DE L'ACOMPTE

La réservation sera confirmée après réception, par virement bancaire, d'un acompte de 30% du montant total de la réservation.

Article 4. PAIEMENT DU SOLDE

Le paiement du solde doit intervenir au plus tard 2 mois avant le début de la location.

Article 5. VERSEMENT D'UNE GARANTIE LOCATIVE

Une garantie de € 800, destinée à couvrir les éventuels dégâts locatifs, sera versée en même temps que le solde, sur le même compte financier. Elle sera remboursée par virement dans les jours suivant l'établissement de l'état des lieux de sortie.

Article 6. CONDITIONS D'ANNULATION

6-1. Annulation de la location du fait du locataire

L'annulation de la réservation par le locataire doit être notifiée par écrit et adressée par email aux « Bleus Volets ».

En cas d'annulation soit du fait du locataire, soit d'office pour défaut de paiement, des remboursements variables sont effectués en fonction de la date de notification au bailleur des « Bleus Volets » selon les modalités suivantes:

- Plus de 6 mois avant la date de début de location: remboursement intégral de l'acompte et du solde éventuellement déjà réglé
- Moins de 6 mois avant la date de début de location: pas de remboursement de l'acompte
- Moins de 2 mois avant la date de début de location: la totalité du loyer reste acquise au bailleur

Aucun remboursement ne pourra intervenir si le locataire ne se présente pas le jour d'arrivée prévu.

6-2. Modification ou annulation de la location du fait des « Bleus Volets »

Toute annulation ou modification d'une réservation confirmée et payée faite par les « Bleus Volets » pour cas de force majeure, sera notifiée au locataire et donnera droit à ce dernier au remboursement intégral des montants déjà versés.

Article 7. INTERRUPTION DU SEJOUR

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du bailleur n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis celui du dépôt de garantie dans les conditions indiquées à l'article 5.

Article 8. DATES ET HEURES D'ARRIVEE ET DE DEPART

Sauf cas exceptionnels, les séjours se font du samedi au samedi.

Le locataire devra aviser le bailleur (ou son représentant) de l'heure approximative de son arrivée. En règle générale, l'arrivée se fera à une heure raisonnable à partir de 17h00 à l'adresse de la location. En cas d'empêchement ou retard imprévu, le locataire avisera impérativement la personne préposée à l'accueil.

Tout séjour interrompu par le locataire, pour quelque cause que ce soit, ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Le locataire devra libérer le logement le jour prévu de son départ avant 10h00 du matin, après avoir convenu de l'heure exacte avec le représentant du bailleur qui établira un état des lieux de sortie et réceptionnera les clefs.

Article 9. RESPONSABILITES

Le propriétaire des « Bleus Volets » décline toute responsabilité concernant les incidents/accidents/vols et leurs conséquences directes ou indirectes, pouvant survenir aux biens et/aux personnes (locataires/occupants/invités), dans la propriété.

Les enfants présents dans la propriété sont placés sous la seule responsabilité de leurs parents/représentant légal, et ne doivent en aucun cas être laissés seuls sans surveillance.

De même, les « Bleus Volets » ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'interruption ou de défaillance des services publics tels que: eau, électricité, et connexion à internet, pas plus que de leurs conséquences directes ou indirectes.

Article 10. PISCINE

La législation française impose un système de sécurité (ici, un volet électrique) pour la piscine lorsqu'elle n'est pas utilisée. Le locataire s'engage formellement à respecter cette obligation qui lui sera expliquée dès son arrivée, et il dégage le bailleur de toute responsabilité du chef de l'utilisation de ce volet. En cas de mauvais fonctionnement du volet, le locataire en avisera immédiatement le représentant du bailleur.

Néanmoins, ce volet ne remplace pas la vigilance des parents/représentant légal des enfants. Le propriétaire des « Bleus Volets » décline toute responsabilité en cas d'accidents.

Article 11. NUISANCES

11-1. La villa est située dans un endroit particulièrement calme, à l'entrée du village, ce qui fait une grande partie de son charme. La quiétude des autres résidents doit impérativement être respectée, et il convient donc d'éviter tout bruit excessif, notamment le soir.

11-2. Il est demandé aux locataires de ne pas fumer à l'intérieur de la maison.

11-3. Les animaux, même familiers, ne sont pas admis.

Article 12. COORDONNEES DU LOCATAIRE

Lors de la réservation, le locataire communique aux « Bleus Volets » ses coordonnées, y compris une adresse email. Ces informations sont utilisées uniquement en vue de la réservation.

Article 13. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

La confirmation de la réservation implique l'acceptation par le locataire des présentes conditions générales, qu'il s'engage à faire respecter par tous les occupants.